



Province de Québec
MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Julienne

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 13 juillet 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1160 place Fleurie

Objet de la demande de dérogation mineure 2020-0031:

La demande de dérogation mineure 2020-0031 vise à régulariser l'implantation de la maison à 7.44 mètres, l'implantation du balcon arrière en béton avec pièce en-dessous à 6.15 mètres de la marge avant secondaire et l'implantation de la piscine hors-terre à 5 mètres de la marge avant secondaire, alors que le règlement de zonage no 377 exige des marges avant et avant secondaire de 7.6 mètres minimum.

Suite aux mesures mise en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 10 juillet à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier A\S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-0031

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 26 juin 2020.

France Landry

France Landry
Secrétaire-trésorière / directrice générale